



Comité de Programmation du 29 septembre 2014

COMPTE-RENDU

Remarque : ce compte-rendu tient compte des dernières informations transmises au Gal des Vallées des Gaves par les différents intervenants Leader (service instructeur DDT, sous-préfecture, porteurs de projet...). Cela peut modifier les propos qui ont pu être tenus le 29/09/14 au soir.

La restitution d'enveloppe décidée lors de ce comité ne sera finalement pas nécessaire, l'équipe du GAL ayant eu connaissances de nouveaux projets entre temps.

Membres présents - Collège public : Viviane ARTIGALAS, Michel AUBRY, Evelyne LABORDE, Michel MAUPEU, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Dominique ROUX

Nombre de présents : 7

Nombre de voix autorisées : 5 (pour le respect du double quorum)

Membres présents - Collège privé : Chantal BOYRIE, Pierre RODE, Bernard MOULES, Viviane RAILLE, Bernard SOUBERBIELLE

Nombre de présents : 5

Nombre de voix autorisées : 5

Assistaient également : Marc NONON, Frédéric HAMON, Francine MOURET, Emmanuelle BEGUE

Nombre de présents : 4

Personnes excusées : Jean-Louis CAZAUBON, Régis BAUDIFFIER, Michel PELIEU, Véronique RIVOT, Renaud SOZO

Nombre total de participants : 16

Membres ayant pris part au vote : 10

Le double quorum est atteint:

- 12 membres du Comité ayant voix délibérante sur 16 sont présents
- afin de respecter la seconde règle de quorum, seules 5 voix du collège public sont prises en compte
- ainsi les membres du collège privé représentent 50% des membres votants

Secrétariat assuré par Francine MOURET et Emmanuelle BEGUE du GAL

Mme ARTIGALAS ouvre la séance. Elle constate que le double quorum est atteint et procède au déroulement de l'ordre du jour.

1 - Etat d'avancement du programme

Mlle BEGUE informe les membres du comité de programmation de l'état d'avancement du GAL Vallées des Gaves:

- 97 projets programmés pour 1 875 955 € de Leader (98%).
- 93 projets engagés pour 1 573 077.35 € (83 %)
- 50 dossiers soldés pour un total de 1 114 532 € (60%)

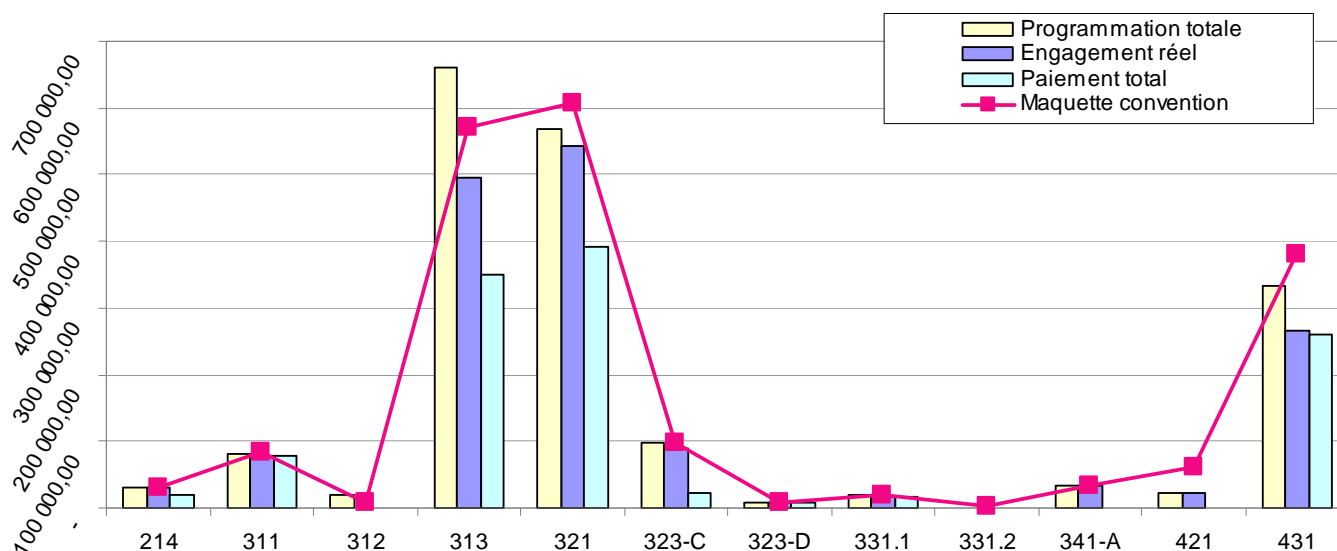
Rappel de la programmation de juin 2014 :

Projets	Montant attribué	Observations
Reprise d'une boulangerie à Arras en Lavedan et aménagement d'une épicerie multiservices (SARL Lagrue-Miro)	19 253.32 €	Sous réserve de devis comparatifs
Modernisation du centre aqualudique de Lau-Balagnas (SYMHL)	83 000.00 €	Sous réserve d'éligibilité
Panneaux pédagogiques sur le site Natura 2000 du Lac de Lourdes et tourbière (commune de Lourdes)	6 550.72 €	Sous réserve d'attribution de l'aide AEAG
Animation 2014 (PLVG)	35 379.18 €	
Total	144 183.22 €	

Point sur les projets terminés :

- Rénovation de l'hôtel de la gare à Pierrefitte Nestalas : elle devait permettre un classement 1 étoile ; finalement il en a obtenu 2.

Suivi financier global du GAL



Pour Mlle BEGUE, ce graphique démontre les résultats très positifs pour les mesures tourisme, services, forêt, diversification et MAET. En revanche, les mesures coopération, formation et micros entreprises sont peu satisfaisantes.

Conséquence, à ce jour, nous avons une enveloppe disponible de près de 200 000€ qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs mais essentiellement par la mise en place d'un seuil par projet fixé à 50 000€ d'aides Leader par projet au début du programme, les sous-réalisations de nombreux projets qui arrivent à leur terme aujourd'hui.

Reprogrammation d'enveloppes

Suite à la sous-réalisation de projets terminés ou à la modification de plans de financement, le comité doit reprogrammer les montants suivants :

- ✓ Gestion des zones intermédiaires 2009 (Chambre Agriculture) = - 6 894.96€
- ✓ Etude des Grands Sites (PLVG) = - 4 299.67€
- ✓ Point de vente du GAEC Cazaux (abandon du projet) = - 1 375€
- ✓ Assistance technique 2013 = - 12 979.74€

Le Comité de programmation approuve ce désengagement total de 25 549.37 €

Etat de la maquette financière

Mlle BEGUE présente l'état de la maquette financière aux membres du comité de programmation :

<i>Dispositifs</i>	<i>Maquette convention</i>	<i>Programmation</i>	<i>engagement réel</i>	<i>Dossiers restant à engager de juin</i>	<i>Enveloppe disponible</i>
214	32 038	32 038,02	32 037,95		0,07
311	84 000	81 616,13	77 994,98		6 005,02
312	8 000	19 253,32	-	19 253,32	- 11 253,32
313	570 624	577 969,98	483 170,63	6 550,72	80 902,63
321	606 470	568 031,89	543 295,04	-	63 174,96
323-C	97 000	97 991,76	90 814,72		6 185,28
323-D	7 480	7 480,00	7 480,00		-
331.1	20 650	20 050,25	15 765,30	2 472,80	2 411,90
331.2	1 650	-	-		1 650,00
341-A	32 725	32 725,00	32 725,00		-
421	60 427	23 419,89	23 419,89		37 007,11
431	380 266	332 379,03	266 374,04	35 379,18	78 512,78
Total	1 901 330	1 792 955,27	1 573 077,35	63 656,02	264 596,63

2 - Reprogrammation d'un dossier suite à l'évolution du plan de financement : Modernisation du centre aqualudique de Lau-Balagnas (SYMIHL)

- Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques
- Projet : Ouvert en 1975, cet équipement intercommunal doit bénéficier d'un programme de rénovation et modernisation. Des travaux de reconstruction ont été également nécessaires suite à la crue. L'objectif est de soutenir la diversification touristique du territoire et de développer l'offre de loisirs et d'activités sportives toute l'année. Leader interviendrait sur la création de la nouvelle pataugeoire et la création de l'aire aqualudique.

Coût total HT	464 930.49 €	
Autofinancement	139 479.14 €	30.00 %
<i>Taux d'aide publique</i>		<i>70.00 %</i>
Conseil Général	66 990.23 €	14.41%
Conseil Régional	41 581.70 €	8.84 %
Etat (DETR)	140 000.00 €	30.11 %
Feader demandé	76 879.42 €	16.54 %

Avis du Comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction avec une réserve sur l'activité économique. Comme il est impossible d'appliquer la règle des Minimis (200 000€ d'aide d'état maximum sur 3 ans), une solution aurait peut être été trouvée avec le SIEG (Service d'Intérêt Economique Général). Mais après discussion avec la DDT, il s'avère finalement que **le programme LEADER ne peut pas intervenir sur ce dossier**. En effet, les SIEG sont également soumis à un plafond de 500 000€ d'aides publiques maximales sur trois ans. Le projet global de la piscine de Lau-Balagnas ayant déjà obtenu plus de 500 000€ d'aides, aucun financement Leader ne pourra pas être attribué sur ce dossier.

3 - Propositions de programmations

Mlle BEGUE demande aux membres du Comité de programmation d'émettre un avis d'opportunité sur les dossiers présentés ci-après.

① Amélioration de l'accueil et accessibilité du site du Pont d'Espagne (SEM du Pont d'Espagne)

- Mesure 313 PDRH : promotion des activités touristiques

- Projet : Au cœur du Parc National des Pyrénées et désormais classé Grand Site de Midi-Pyrénées, le Pont d'Espagne se doit de bénéficier de structures d'accueil adaptées et de qualité. Aussi, les décideurs locaux ont-ils souhaité offrir l'accessibilité pour tous de son parking et du bâtiment d'accueil. Au-delà de la loi de 2005, l'accessibilité de ce site aux personnes à mobilité réduite mais également aux personnes porteuses d'un autre type de handicap (visuel auditif et mental) est un gage de qualité et d'accueil.

Les travaux à réaliser pour atteindre cet objectif sont les suivants : cheminement depuis le parking jusqu'au bâtiment d'accueil ; accès au bâtiment du Puntas ; circulation au sein du bâtiment ; sanitaires.

Coût total HT	311 000.00 €	
Autofinancement	186 272.13 €	59.89 %
<i>Taux d'aide publique</i>		40.11 %
Parc National des Pyrénées	25 440.61	8.18%
Conseil Régional	58 199.99	18.71%
Feader demandé	41 087.27 €	13.21%

Mlle BEGUE informe les membres du comité de programmation que les règles légales (plafond de minimis de 200 000€ sur trois ans pour les activités économiques) ont fortement fait baisser l'aide Leader qui pouvait aller au-delà des 50 000€ (suite au déplafonnement des aides voté au comité de programmation du 05/06/14). Le GAL ne pourra pas octroyer plus de 41 087.27€.

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet. M.AUBRY, en qualité de Président de la SEM du Pont d'Espagne, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

② Création d'un terrain multisports à Argelès-Gazost (Commune d'Argelès-Gazost)

- Mesure 321 PDRH : services de base pour l'économie et la population rurale

- Projet : il consiste à créer un terrain multisports en revêtement synthétique (revêtement très apprécié par les jeunes), permettant la pratique libre des activités de basket, volley-ball, handball, football, badminton et tennis. La ville d'Argelès-Gazost dispose d'un ensemble d'infrastructures dédiées à la jeunesse. L'objectif de la Commune est d'aménager un point de rencontre pour les adolescents qui soit un lieu entièrement libre d'accès, très convivial, et utilisé par les jeunes comme un point de rassemblement. Afin de favoriser l'attractivité du site, la Commune prévoit d'aménager les abords de ce terrain par l'implantation de mobilier urbain (bancs, espaces de discussion, corbeilles, ainsi qu'un point d'eau). Le terrain sera laissé en accès libre

Coût total HT	61 457.04	
Autofinancement	15 237.13	24.79%
<i>Taux d'aide publique</i>		75.21%
Etat (DETR)	17 598.98	28.64%
Autofinancement cofinancé	3 199.98	5.21%
Feader demandé	25 420.95	44%

Mlle BEGUE informe les membres du Comité de programmation que l'autofinancement est bien de 30% et non de 20%. Cette information a été confirmée par les services de la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. Il s'agit d'une modification adoptée dans le cadre de la loi relative à la Modernisation de l'action publique de janvier 2014.

Avis du comité technique : favorable sous réserve de réception des pièces manquantes.

Avis de la DDT : en cours d'instruction.

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet. M.ROUX, en qualité de Maire de la commune d'Argelès-Gazost, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Récapitulatif du vote du comité de programmation du 29/09/2014 :

Projets	Montant Leader	Vote		
		Accepté	Ajourné	Refusé
Modernisation du centre aqualudique de Lau-Balagnas (SYMIHL)	76 879.42 €			X
Amélioration de l'accueil et accessibilité du site du Pont d'Espagne (SEM du Pont d'Espagne)	41 087.27 €	X		
Création d'un terrain multisports (commune d'Argelès-Gazost)	25 420.95 €	X		
Total	66 508.22 €			

Montant total de la programmation sous réserve de l'instruction de la DDT : 65 508.22€

4 - Point sur l'enveloppe financière disponible

Il a été envisagé de restituer une enveloppe de 90 000.00 € au niveau régional pour que les GAL consomment cette enveloppe. En effet, face aux modifications de nombreux projets et à l'annulation de projet programmés, l'enveloppe restante apparaissait conséquente.

Lors du Comité, plusieurs facteurs ont été mis en avant pour expliquer ces reliquats importants (plafonds, sous réalisations...).

M.NONON rajoute à ces facteurs la crue de juin 2013 ainsi que les élections municipales qui ont impacté et ralenti la progression des projets.

Quelques enseignements sont à tirer pour le prochain programme :

- Augmenter le plafond de l'aide maximale par projet
- Veiller à la fin de programmation, notamment en fonction du contexte local (élections)
- Définir des critères d'éligibilité précis dès le départ par le comité de programmation.

Les membres du comité de programmation ont exprimé leur souhait que l'enveloppe restante bénéficie au territoire.

M.HAMON, directeur du SYMIHL, en qualité de porteur de projet, souhaiterait que l'enveloppe restante soit utilisée pour un nouveau projet de tennis couvert sur la commune d'Agos-Vidalos, projet d'intérêt communautaire. Mlle BEGUE lui indique qu'il faudra aller très vite sur le montage de ce projet et cela pour deux raisons : les travaux devront être terminés au plus tard au 31/12/2014 et elle doit connaître pour le 09 octobre prochain le montant exact de l'enveloppe qui sera rendue au niveau régional, sous peine de pénalisation pour le prochain programme (date de la réunion des 16 GALs avec la DRAAF Midi-Pyrénées),

M.ROUX, Délégué de la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, est confiant sur les délais. M. HAMON et ROUX proposent d'en parler rapidement au maire de la commune d'Agos-Vidalos et de revenir très vite vers le Gal.

Suite à cette prise de contact, le projet de tennis couvert sur la commune d'Agos-Vidalos a été abandonné. En effet, la commune ne pourra pas supporter l'autofinancement obligatoire et les délais sont trop courts.

Après le comité de programmation, il s'est avéré que des nouveaux dossiers pourraient être proposés lors d'un prochain comité :

- l'animation 2015 du programme Leader porté par le PLVG, pour un montant de 17 947€.
- la rénovation de la piscine de Cauterets ; sur ce dossier, une aide de 100 000€ pourrait être envisagée.
- l'extension et la mise en accessibilité de l'espace multi-activités de Germs sur l'Oussouet ; une aide de 30 000€ pourrait être proposée.

Ces dossiers font l'objet d'une demande de crédits politiques territoriales ; l'aide Leader permettrait de réaffecter une partie des crédits demandés sur les politiques territoriales vers d'autres projets en attente.

- Reprogrammation d'un projet déjà engagé mais qui est tout à fait pertinent pour le territoire : l'espace associatif intergénérationnel d'Arrens-Marsous. L'aide attribuée avait été plafonnée à 50 000€ ; au vu des crédits restants, de la pertinence du projet et du déplafonnement de l'aide par le comité, il pourra être proposé de doubler l'aide Leader.

D'autre part, le GAL doit anticiper d'éventuels reliquats d'enveloppes qui seront connus au fil de l'eau jusqu'à la fin des paiements. Il pourra donc être envisagé de « sur-programmer » pour que certains projets récupèrent au final les crédits d'autres projets sous-réalisés.

Cela permettra donc de consommer la totalité de l'enveloppe affectée au GAL et d'afficher un bilan positif de notre gestion Leader ; bilan qui sera important pour la candidature au futur programme.

5 - Modification de la maquette financière : demande d'avenant

Il est donc nécessaire de remettre à zéro les enveloppes de tous les dispositifs qui ne seront plus utilisés et réabonder les mesures 312 (micro entreprises) pour un dossier programmé en juin ; 313 (tourisme) et 321 (services) pour les projets à venir.

Afin de prendre en compte cette programmation et les dernières informations connues sur les projets à venir, les modifications suivantes sont proposées :

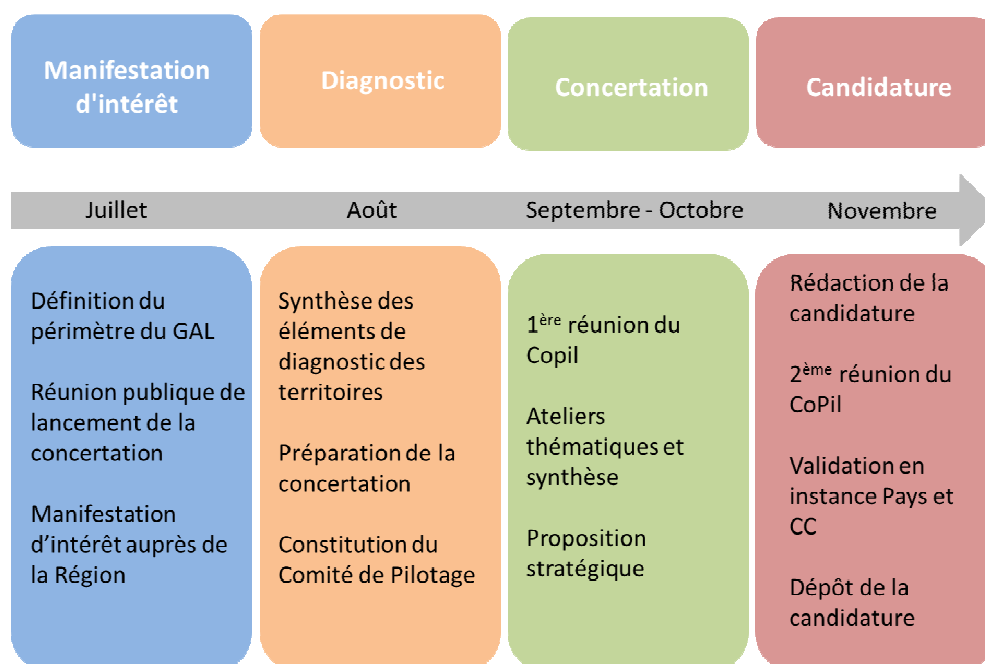
Dispositifs	Enveloppe disponible après programmation du 29/09	Modifications	Maquette finale
214	0,07	- 6 395,19*	25 642,83
311	6 005,02	- 6 005,22	77 994,78
312	- 11 253,32	11 253,32	19 253,32
313	39 815,36	- 39 815,35	530 808,63
321	37 754,01	148 782,91	755 252,91
323-C	6 185,68	- 6 185,68	90 814,32
323-D	-		7 480,00
331.1	2 411,90	- 2 411,90	18 238,10
331.2	1 650,00	- 1 650,00	-
341-A	-		32 725,00
421	37 007,11	- 37 007,11	23 419,89
431	78 512,78	- 60 565,78	319 700,22
Total	198 088,41	0	1 901 330,00

**Concernant la mesure MAET (323 D), M.NONON de la DDT, informe le GAL que la dernière année de subvention, 2015, ne pourra pas être prise en compte. Elle est donc à désengager sur le programme 2007-2013. Mlle BEGUE regrette qu'aucun allongement n'est pu être négocié, prend note de cette information et corrigera ses montants de désengagements.*

Ces modifications devront faire l'objet d'un avenant à la convention du GAL.

6- Informations sur le futur programme Leader 2014.2020

Mlle BEGUE présente le schéma de préparation du futur programme pour le Gal.



Mlle BEGUE rappelle que le SMPLVG a décidé de s'associer à trois communautés de communes (Haute Bigorre, Gespe-Adour-Alaric et Canton d'Ossun) pour candidater au futur programme Leader afin de respecter le seuil de 45 000 habitants minimum.

Le périmètre est le suivant :

- les huit communautés de communes membres du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
- trois communautés de communes du Pays de Tarbes Haute Bigorre : la Communauté de Communes du Canton d'Ossun, la Communauté de Communes de Gespe Adour Alaric et la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

Après une première réunion de concertation en juillet, la manifstation d'intérêt a été transmise à la Région le 30 juillet.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 09 septembre afin de mettre en place la démarche et la concertation sous forme d'ateliers thématiques :

- 22/09/14, 14h-18h : Services
- 25/09/14, 14h-18h : Culture et Patrimoine
- 02/10/14, 14h-18h : Tourisme
- 06/10/14, 14h-18h : Economie

Mlle BEGUE invite les délégués présents ce soir à s'y inscrire si ce n'est pas encore fait. Jusqu'à présent, la participation à ces ateliers est satisfaisante.

Avec ce nouveau programme Leader et le seuil des 45 000 habitants, Mme ARTIGALAS indique que toutes les Hautes-Pyrénées seront couvertes par le Leader, hors agglomération. En terme d'enveloppe, Mlle BEGUE, estime son montant aux alentours de 4 millions d'euros.

M.MOULES souhaite revenir sur un point déjà évoqué lors de la réunion de concertation de juillet à Juillan. Il souhaiterait savoir si le seuil des 10 000 € d'aides Leader par projet est toujours d'actualité. Sa crainte est de voir exclu les PME, TPE et privés qui ne pourront pas porter de gros projets.

Pour Mlle BEGUE, ce seuil peut être pénalisant car cela représente plus de 50% des projets du GAL.

M.NONON indique que le prochain programme vise à cibler les projets structurants et que malheureusement cela impactera les petits projets.

Mme ARTIGALAS, en qualité de Vice-présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées, répond qu'elle travaille avec d'autres élus régionaux à faire bouger les choses et essaye de faire preuve de pédagogie. Elle convient que le seuil des 10 000€ est trop élevé et souhaiterait l'abaisser à 5 000€. Le supprimer ne serait pas une bonne chose compte tenu du coût de traitement des dossiers. Elle propose aux membres du comité de programmation de rédiger une note commune, avec les élus régionaux des Pays des Nestes et des Coteaux, autres territoires candidats au prochain programme, à destination de M.MALVY afin de sensibiliser les élus et de modifier ce seuil à 5 000 €. Mlle BEGUE transmettra une note à Mme ARTIGALAS rapidement.

La séance est levée à 19h25.

La Présidente de séance du comité
Mme Viviane ARTIGALAS

